

Mandat privé de titres à revenu fixe canadiens Sentry - Série F

26 septembre 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Mandat privé de titres à revenu fixe canadiens Sentry (le «mandat») que vous devez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du mandat. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com.

Avant d'investir dans un mandat, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

CI Investments Inc. prévoit fusionner le fonds avec le Mandat privé de revenu fixe canadien CI le 22 novembre 2019 ou après cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la modification n°2 apportée au prospectus simplifié daté du 25 juin 2019.

Bref aperçu		Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Code(s) du fonds (\$CA) :	CIG 54900	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc.
Date de création de la série :	4 juillet 2016	Distributions :	Mensuelles. Revenu et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces.
Valeur totale du fonds au 31 août 2019 :	7,05 millions \$	Placement minimal :	100 000 \$ (initial)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,78 %		

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Mandat privé de titres à revenu fixe canadiens Sentry cherche à procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe et d'autres titres de créance canadiens.

Le mandat peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du mandat au 31 août 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2019)

1. Espèces et quasi-espèces	7,37 %
2. Province de l'Ontario 2,90 % 02/12/2046	5,96 %
3. Gouvernement du Canada 2,75 % 01/12/2048	5,13 %
4. Gouvernement du Canada 2,00 % 01/06/2028	3,79 %
5. Gouvernement du Canada 1,00 % 01/09/2022	3,51 %
6. SSL Finance Inc. 4,10 % 31/10/2045	3,22 %
7. HSBC Bank Capital Funding Sterling 1 LP, 5,84 % 31/12/2049	3,03 %
8. Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 1,90 % 15/09/2026	2,89 %
9. Deutsche Bank AG 4,25 % 14/10/2021	2,88 %
10. Province de Québec 2,50 % 01/09/2026	2,60 %

Pourcentage total des dix principaux placements **40,38 %**

Nombre total de placements **51**

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du mandat peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un mandat est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la «volatilité».

En général, le rendement des mandats très volatils varie beaucoup. Ces mandats peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des mandats peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces mandats risquent moins de perdre de l'argent.

Répartition des placements (au 31 août 2019)

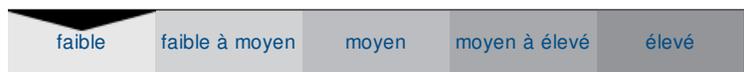
Revenu fixe	90,20 %
Espèces et équivalents	7,40 %
Services financiers	2,40 %

0% 20% 40% 60% 80% 100%

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que le niveau de volatilité de ce mandat est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du mandat d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du mandat et peut changer avec le temps. Un mandat dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du mandat, consultez la rubrique «Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?» dans le prospectus simplifié du mandat.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce mandat n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

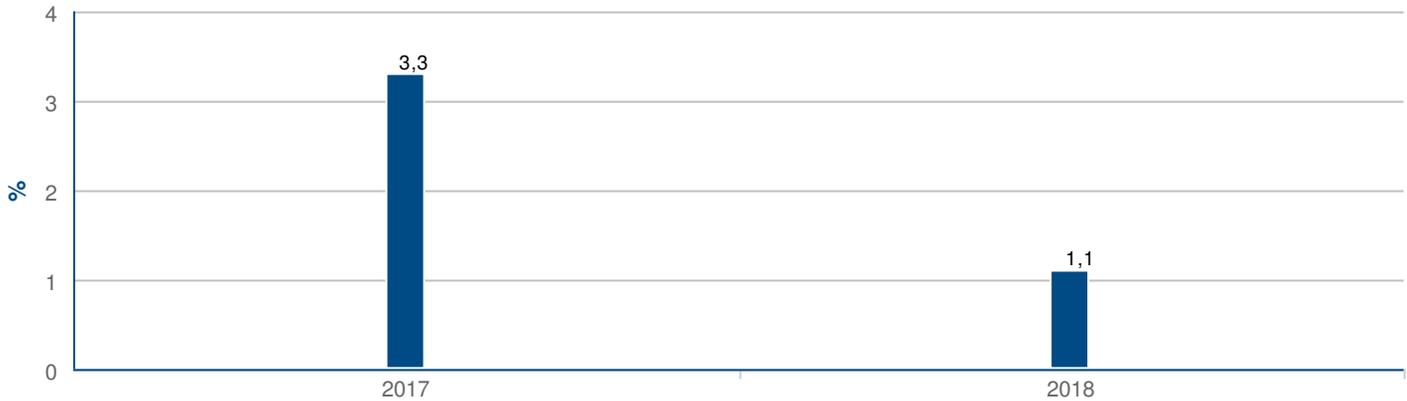
Mandat privé de titres à revenu fixe canadiens Sentry - Série F

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série F du fonds au cours des 2 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel des titres de série F du fonds au cours des 2 dernières années. Le fonds n'a perdu de la valeur pendant aucune de ces 2 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série F du fonds sur 3 mois au cours des 2 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	3,1 %	30 avril 2017	Votre placement aurait augmenté à 1 031 \$.
Pire rendement	-1,7 %	31 juillet 2017	Votre placement aurait chuté à 983 \$.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les titres de série F du mandat à la date de création de la série détenait 1 111 \$ au 31 août 2019, ce qui donne un rendement annuel composé de 3,4 %.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible
- cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme
- prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un mandat. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le mandat dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le mandat dans un compte non enregistré, les distributions du mandat s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Mandat privé de titres à revenu fixe canadiens Sentry - Série F

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du mandat. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un mandat à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les mandats et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série F du mandat.

Mandat privé de titres à revenu fixe canadiens Sentry - Série F

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série.

Au 31 mars 2019, les frais des titres de série F du mandat s'élevaient à 0,78 % de sa valeur, ce qui correspond à 7,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et certains frais du fonds de la série. CI Investments Inc. a renoncé à certains frais de la série ou les a pris en charge. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,78 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	0,78 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série F du mandat.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du mandat.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au mandat.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
Frais en cas de chèque sans provision	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.
Frais de service de la série F	En règle générale, vous devez participer à un programme de comptes assortis de frais ou à un programme intégré admissible, offert par la société de votre représentant pour acheter des titres de cette série. La société de votre représentant pourrait exiger des frais administratifs qui seront négociés entre vous et la société de votre représentant, et que vous verserez directement à cette dernière. Dans certains cas, nous pourrions prendre des dispositions avec la société de votre représentant pour percevoir les frais administratifs au nom de la société de votre représentant. Dans ces cas, les frais administratifs ne doivent pas dépasser 1,50 % de la valeur moyenne de l'actif net que vous détenez dans les titres de la série F d'un fonds dans votre compte.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du mandat, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du mandat.

CI Investments Inc.

2, rue Queen Est, 20e étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7
Tél. : 1-800-792-9355
servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.